

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-1050

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 29 avril 2025, le conseil municipal a déposé le projet de règlement 2025-1050 intitulé « RÈGLEMENT À CARACTÈRE PROVISOIRE SUR LA CAPACITÉ DES SYSTÈMES OU DES RESSOURCES EN EAU ».

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement **le mardi 10 juin 2025 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le règlement a pour objet d'interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des systèmes d'alimentation en eau, d'égout et d'assainissement des eaux de la Ville.
4. Le territoire visé par le règlement est l'ensemble de la Ville.
5. Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 3 juin 2025.



Denis Ferland, avocat

Greffier